



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 107110

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la prise en charge des prothèses. En effet, en cas d'arthrose nécessitant une prothèse de hanche, de genou ou de réparation de l'épaule, il est souvent fait appel à des chirurgiens travaillant en secteur 2, ceci avec accord de la sécurité sociale. Ainsi les dépassements d'honoraires réclamés et non remboursés par l'assurance maladie représentent une somme non négligeable pour les patients qui pourtant souffrent. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures le Gouvernement pourrait prendre pour lutter plus efficacement contre les affections rhumatismales chroniques et aiguës en matière de prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107110

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4423

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)